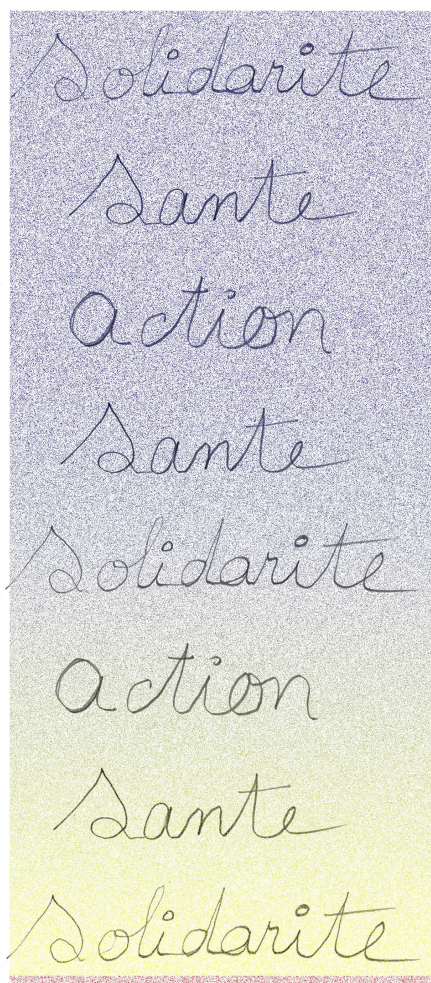




action Sante



n° 28 - Octobre 2025 spécial 80 ans de la Sécurité Sociale

Edito

Il nous est apparu normal de fêter les 80 ans de cette institution que les pouvoirs publics successifs ont complètement dépouillée de ses caractères originaux.

Ce modeste bulletin spécial ne va pas refaire tout l'historique de cette grande dame.

Il lui faudrait beaucoup plus de pages.

Alors nous avons choisi les moments de son histoire qui l'ont amenée là où elle est actuellement.

Nombre d'entre vous ne la connaissent que comme une charge sociale, nom de baptême donné par les pouvoirs publics, le patronat et une grande partie des médias. Pourtant elle a été créée pour développer le pays à la sortie de la guerre. Cela a d'ailleurs très bien marché puisque cela débouché sur les 30 glorieuses qui ont vu :

- L'épanouissement du système de santé français avec la transformation des hospices en centres hospitaliers publics, puis la création des CHU avec la formation des professionnels de santé, très largement financés par la Sécurité Sociale.

- L'augmentation vertigineuse de l'espérance de vie des populations sans grands soucis des lendemains avec des pensions permettant de vivre beaucoup mieux qu'auparavant.

- L'augmentation de la population avec les prestations familiales

- Le développement économique comme

corolaire à toutes ces avancées.

Alors rien d'étonnant à ce que la fin des « trente glorieuses » coïncident avec les premières attaques de la Sécurité Sociale. Dès lors, elle ne sera plus considérée que comme une charge, en lieu et place d'un moyen de développement économique et social.

Ces attaques vont devenir constantes et beaucoup plus perverses.

Il faut dire que cette grande institution est au croisement de la répartition des richesses au même titre que les salaires, entre les possesseurs de capitaux et ceux qui produisent ces mêmes richesses par leur travail.

Entre 1980 et 2023, la part des richesses confisquées par les possesseurs de capitaux se chiffre à **273 milliards € par an**. Cette spoliation n'a pas servi aux investissements, mais à enrichir les fortunes personnelles des plus riches avec le versement de dividendes toujours plus élevés (**72,8 milliards € pour les actionnaires des 40 entreprises cotées**).

Cela nous montre, toute l'importance que revêtent les actions pour reconstruire la Sécurité Sociale sur ses bases de 1945.

Loin d'un retour en arrière, c'est de l'avenir des populations de notre pays dont il est question.

René CADOT
Président



**Association Santé Solidarité
Centre Social**

2 Chemin de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

www.sante-environnement-jura.fr

LA SECURITE SOCIALE COMME MOYEN DE REDRESSER LE PAYS

Alors que la Sécurité Sociale est considérée par le patronat et l'Etat comme une charge, à la fin de la seconde guerre mondiale, sa création était le moyen de sauver le pays.

En 1945, le pays est ravagé. Une grande partie des forces productives a disparu. Le Conseil National de la Résistance (CNR) est placé devant ce problème. Comment développer les forces productives nécessaires au redressement du pays ?

Le besoin d'avoir un monde du travail en pleine possession de ses moyens, devient le but de l'action politique tout en tenant compte des erreurs du passé. Ceci notamment après l'échec des retraites ouvrières par capitalisation qui n'ont pu satisfaire le paiement des premières pensions, et des assurances sociales qui ne couvraient qu'une partie de la population par une multitude d'organisations.

Le CNR décide donc de rompre avec l'assistanat qui considère le nécessaire comme un citoyen de seconde zone et crée un système de solidarité où *chacun cotise en fonction de ses moyens et bénéficie en fonction de ses besoins*.

Pour le rendre universel, ce régime de Sécurité Sociale sera rendu obligatoire.

Pour le rendre efficace, le CNR considère qu'il ne doit pas dépendre de l'Etat. Il sera donc construit sur des bases mutualistes où les bénéficiaires sont à la fois les cotisants et les gestionnaires du système. Pour bénéficier, il faut donc cotiser.

LA COTISATION

C'est la base même du système. Elle ouvre les droits sociaux. La cotisation permet de garantir l'indépendance du système. Nous verrons par la suite que les adversaires de la solidarité vont essayer de saper cette base en la remplaçant par l'impôt (CSG, exonération de cotisations patronales avec prise en charge sur le budget de l'Etat, ou projet de TVA dite sociale).

Comme la Sécurité Sociale servait à développer les forces productives, il est tout à fait normal et sain, que cette cotisation soit prise sur une part des richesses produites (PIB) revenant à ceux qui les produisent. Elle sera donc prélevée au moment de la paie. Ces cotisations comme les salaires ne peuvent en aucun cas être vues comme des charges, mais bien comme la part des richesses produites qui revient aux travailleuses et travailleurs. Diminuer les cotisations dites patronales revient à diminuer cette part qui revient aux masses laborieuses.

UNE GESTION DEMOCRATIQUE

Pour rendre le système indépendant de l'Etat, le CNR a choisi de baser la gestion de la Sécurité Sociale sur celle de la gestion mutualiste où le cotisant est à la fois, le bénéficiaire, le gestionnaire et l'employeur. C'est donc tout naturellement que les conseils d'administration des différentes caisses locales et nationales seront élus par tous les cotisants.

La loi votée, il restait à construire le système.

Ce sont ces premiers administrateurs élus issus des syndicats ouvriers et notamment de la CGT très majoritaire, qui vont construire la Sécurité Sociale dans notre pays. Ce sont eux qui vont embaucher les premiers employés et cadres, ce sont eux qui vont trouver les locaux nécessaires à ces employés pour assurer le travail. Ce sont eux qui vont décider d'ouvrir tel guichet dans telle ville pour permettre aux bénéficiaires de percevoir leurs prestations (à

l'époque les règlements se faisaient surtout en espèces).

Une tâche immense assurée par ces représentants syndicaux. **A côté de la démocratie représentative s'est créée une démocratie sociale** pour satisfaire les besoins impérieux des producteurs de richesses : santé, famille, vieillesse, accident du travail et maladies professionnelles. A l'époque où l'on manque de bras, ne se posait pas le problème du chômage.

Cette Sécurité Sociale va permettre le redressement du pays et va engendrer ce que les économistes ont appelé les trente glorieuses.

Evidemment cette avancée démocratique ne va pas plaire, ni à ceux qui veulent capter les richesses produites pour satisfaire leur appétit de profits, ni à ceux qui géraient auparavant les assurances sociales facultatives. Dès sa création, la Sécurité Sociale sera attaquée.

LES PREMIERS ADVERSAIRES DE LA SECURITE SOCIALE

En tout premier lieu le patronat qui y voit un adversaire dans la gestion des affaires du pays et un renforcement du rôle des syndicats ouvriers avec les élections démocratiques des administrateurs.

Afin de contrer cette démocratie sociale, le patronat n'aura de cesse de vouloir instituer le paritarisme dans les conseils d'administration.

Ce sera d'ailleurs le choix dans la gestion des caisses de retraites des cadres en 1947 puis plus tard dans la gestion de l'assurance chômage en 1958.

De leurs côtés, les agriculteurs et les travailleurs indépendants y ont vu, à tort, la mort économique de leur activité et vont se battre jusqu'à obtenir leur exclusion du système. Plus tard, ils vont construire des régimes particuliers qui ne répondront pas à leurs besoins. Par exemple, les indépendants seront amenés à se soulever contre le RSI (régime spécial des indépendants).

Quant aux agriculteurs, ils devront intégrer les salariés des organismes agricoles pour leur permettre d'équilibrer leur système à la Mutualité Sociale Agricole (les cotisations des agriculteurs ne couvrent que le tiers de leurs prestations).

Les médecins libéraux voyaient dans la Sécurité Sociale le moyen de s'immiscer

dans le « colloque singulier » conçu comme une relation privée entre le médecin et son patient qui s'en remet à son expertise moyennant une relation commerciale.

Pour sa part, la Fédération Nationale de la Mutualité Française qui gère les assurances sociales, voit dans la création de la Sécurité Sociale, la captation d'une partie de ses activités. Gérée par des notables la plupart du temps, elle va donc combattre cette création. Par contre au sein de cette FNMF, les mutuelles d'entreprises gérées par les travailleurs, ne vont pas suivre les dirigeants de la FNMF et vont soutenir la Sécurité Sociale. Ces mutuelles seront exclues de la fédération. Plus tard, elles vont s'organiser au sein de la Fédération des Mutuelles de Travailleurs. Avec d'autres mutuelles, celles-ci créeront en 1991 la Fédération des Mutuelles de France.

Quant aux Mutuelles de fonctionnaires très puissantes, elles vont obtenir en 1947, par la loi, de devenir le guichet unique assurant à la fois la part obligatoire et la part complémentaire des prestations santé. Ces combats des opposants vont aboutir en 1967 aux premières remises en cause de ses fondements.

LES ORDONNANCES DE 1967

Sans revenir sur l'ensemble des attaques à la suite de ces ordonnances, il convient de s'appesantir sur les points qui modifient en profondeur la Sécurité Sociale.

1° Remplacement de la caisse unique pour l'ensemble des prestations sociales par 4 caisses autonomes : Maladie, Vieillesse, Famille, Accidents du travail et maladies professionnelles.

Chaque caisse devra équilibrer ses comptes. On passe d'une logique de solidarité à celle d'assurance. Cela change tout. Dès lors nous allons parler d'avantage d'économie du système que de satisfaction des besoins.

2° Remplacement de l'élection des administrateurs par leur désignation avec l'instauration de la parité entre patronat et salarié dans l'ensemble des conseils d'administration. Ceci au motif de la séparation entre cotisations ouvrières et charges patronales. Bien évidemment cela revient à remettre en cause le financement de la Sécurité Sociale par une partie des richesses. Dorénavant les dirigeants de ce pays parleront de charges sociales et non plus de cotisations sociales. C'est aussi la mise à mort de la démocratie sociale aux côtés de la démocratie représentative.

Dans le même temps c'est la mise en retrait des administrateurs qui ont construit la Sécurité Sociale. Les représentants patronaux vont négocier l'alternance des présidences avec certains syndicats. C'est le point de départ de la suppression des conseils d'administration comme décideurs et gestionnaires qui va se concrétiser plus tard jusqu'à la suppression de leur décision.

Désormais en lieu et place d'une institution de solidarité gérée démocratiquement d'une manière autogestionnaire, nous nous trouvons devant une administration confinée à une gestion assurantielle. La Sécurité Sociale va dès lors se transformer petit à petit en une machine utilisée dans les visées économiques du patronat.

Cela va être également le début des mobilisations de la population pour sauver l'institution.

Parmi ces mobilisations, nous devons retenir celle de 1980 contre le projet d'instaurer un Ticket Modérateur d'Ordre Public (TMOP) (Sorte de franchises actuelles.) sous l'égide des syndicats et de la mutualité. Ce qui va faire reculer les pouvoirs publics.

Alors Raymond BARRE, Premier Ministre de l'époque, va demander à Hélène GISSEROT, une haut fonctionnaire, de lui faire un rapport pour trouver une méthode de contournement.

LE RAPPORT GISSEROT

Cette haut-fonctionnaire va suggérer de porter le combat sur la complémentarité maladie assurée en très grande partie, autour de 80%, par la Mutualité.

En 1980, la Mutualité, dans son ensemble, est réunie sur la défense de la Sécurité Sociale. En particulier, afin de contenir les dépassements d'honoraires médicaux, les mutuelles refusent de prendre en charge ces dépassements. Ce qui limite leur propagation.

L'objectif du rapport est de justement permettre le développement conséquent de ces dépassements pour donner satisfaction aux médecins sans engager les fonds de la Sécurité Sociale. C'est, d'une manière dévoyée une attaque contre le conventionnement des médecins. Pour cela, il faut développer la prise en charge de ces dépassements d'honoraires. Pour le faire, il faut remplacer la solidarité mutualiste par l'assurance dans la complémentarité.

Le rapport insiste sur le moyen d'organiser la concurrence sur les contrats de couverture complémentaire dans les entreprises. C'est le début des contrats groupe dans les entreprises en remplacement des mutuelles d'entreprises gérées par les cotisants.

Les assurances privées, qui lorgnent depuis toujours le pactole que représente l'assurance maladie, vont bien évidemment se lancer dans cette concurrence. Elles vont investir pendant plusieurs années les profits réalisés sur les contrats d'assurance automobiles pour casser les prix dans la complémentarité maladie.

Mais il s'agit d'une fausse concurrence car les mutuelles ne peuvent,

selon le Code de la Mutualité, équilibrer leur budget que sur la seule couverture maladie. Les mutuelles vont alors se trouver dans une situation de grandes difficultés pour répondre aux appels d'offre dans certaines entreprises.

Malgré, les contrats alléchants des assureurs, de nombreux comités d'entreprise ne vont pas tomber dans le panneau et vont rejeter les appels d'offre.

Alors l'Accord National Inter-professionnel (ANI) va rendre les contrats groupes obligatoires dans les entreprises privées avec une prise en charge en tout ou partie des primes d'assurance.

Alors que le patronat avance toujours le vocable de charges sociales lorsqu'il s'agit des cotisations à la Sécurité Sociale, il a signé pour cette participation. sans broncher. C'est, dès lors, une accélération de la prise en charge des dépassements d'honoraires dans ces contrats groupes. Ce qui va entraîner la rupture des solidarités entre les populations en emploi et les autres (étudiants, sans emploi, retraités). Nous ne sommes plus dans « *je cotise en fonction de mes moyens et je bénéficie en fonction de mes besoins* ». Désormais, pour les populations hors de l'entreprise, dans la complémentarité, c'est devenu, je cotise en fonction de mes besoins. Si je suis malade, la couverture maladie me coûtera plus chère. Pour accélérer encore le processus de désengagement de la Sécurité Sociale, Le Président MACRON a rendu obligatoire les contrats groupes dans la fonction publique.



ACTION SANTE SOLIDARITE

Talon à renvoyer avec votre règlement

Action Santé Solidarité
Centre Social 2 Rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
accompagné d'un chèque à l'ordre de

Nom, Prénom:

Adresse:

.....

Téléphone:

Mail:

Adhésion 10€ Don 2025

ACTION SANTE SOLIDARITE

actionsantesolidarite@gmail.com
www.sante-environnement-jura.fr



Buts

Agir pour préserver les acquis sociaux dans le domaine de la santé.

Regrouper, informer, former et mobiliser les usagers pour un système de santé et de protection sociale permettant de promouvoir la santé de tous et de chacun.

CARTE ADHERENT

sous réserve du paiement de la

Année 2025

Nom, Prénom:

Adresse:

Adhésion: Don*: €

A conserver par l'adhérent



L'ETATISATION DE LA SECURITE SOCIALE

Avec le Plan JUPPE en 1996, l'Etatisation de la Sécurité Sociale va continuer à casser cette Grande Dame.

C'est d'abord la création de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie) qui va permettre à l'Assemblée Nationale de fixer l'évolution des dépenses de l'Assurance Maladie en lieu et place des conseils d'administration des Caisses et des besoins des populations. Désormais ce sont les objectifs économiques qui priment sur les besoins populaires. Puis les directeurs voient leurs pouvoirs étendus en lieu et place des administrateurs. De plus ceux-ci ne seront plus embauchés par les Conseils d'Administration, mais désignés par l'Etat.

C'est également la Cour des Comptes qui ne se limitent plus à contrôler mais qui va assister les parlementaires dans l'application de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale.

C'est le remplacement d'une partie des cotisations par l'impôt, la CSG. Alors que la cotisation ouvrait droit à des droits sociaux, la CSG n'ouvre droit ni à l'affiliation au régime ni aux prestations sociales.

A partir de cet instant, les recettes de la Sécurité Sociale vont davantage provenir de l'impôt que des cotisations, notamment en ce qui concerne la couverture maladie. La Sécurité Sociale devient l'outil, pour les pouvoirs publics, de régulation de l'économie, notamment avec les politiques d'exonération de cotisations dont le montant atteint désormais 68 milliards€ en 2024.

La part des employeurs dans les recettes de la Sécurité Sociale est passée de 45% dans les années 1970 à 30% en 2019. C'est le moyen utilisé par les pouvoirs publics pour piocher dans la poche des populations afin de permettre aux entreprises d'arrondir leurs profits dans le but de distribuer des dividendes de plus en plus généreux (73 milliards € en 2024 pour celles du CAC 40).

Même si une partie de ces exonérations sont compensées par le budget de l'Etat, c'est un transfert du financement de la Sécurité Sociale de la production des richesses vers les populations. **Ce n'est ni plus ni moins un transfert des entreprises sur les ménages et une perte de pouvoir**

d'achat.

En 1981, la part des richesses produites revenant aux populations laborieuses s'élevait à 62,1% du PIB (produit intérieur brut,) soit directement sous forme de salaires, soit indirectement sous forme de prestations sociales. En 2023, cette part a fondu et ne représente plus que 52,4% du PIB. **La différence représente la somme faramineuse de 273,75 milliards € par an.**

C'est un gaspillage énorme, car cette somme n'a pas été utilisée dans les investissements productifs qui sont toujours rester du même ordre chaque année (autour de 20% des richesses produites), mais dans la distribution de dividendes. Dans le même temps, les 500 plus grosses fortunes du pays ont été multipliées par 10 ces 10 dernières années pour se chiffrer à hauteur de 1 000 milliards €.

Nous sommes désormais très loin des objectifs de la Sécurité Sociale lors de sa création.

Il ne s'agit plus seulement de lutter pour la sauver, mais bien de lutter pour la reconstruire.

Si, dans un premier temps, ce financement demande des moyens supplémentaires, très vite cela se traduira par des économies substantielles pour l'institution du fait d'un meilleur état de santé de la population.

Dans la reconstruction de la Sécurité Sociale, il s'agit de revaloriser à nouveau, la **cotisation comme moyen unique de son financement**. Ceci lui permettrait de se désengager de l'Etat et supprimerait de fait les possibilités pour celui-ci de l'utiliser afin d'augmenter les profits des entreprises, dans le seul but de leur permettre de distribuer des dividendes faramineux aux plus riches de ce pays, et d'ailleurs tels que les fonds de pension américains.

Cela nécessite évidemment à revenir à une autogestion de l'institution par les cotisants. Ce ne serait en rien un retour en arrière, mais bien une formidable avancée pour réinstaller dans ce pays une démocratie sociale aux côtés de la démocratie représentative.

La cotisation universelle c'est le moyen de combattre l'assistanat dévalorisant, par l'ouverture des droits sociaux et l'affiliation au régime.

Pourquoi dès lors ne pas élargir les prestations afin de permettre un développement humain plus élevé? Ne parle t'on pas actuellement dans le pays de développer la Sécurité Sociale de l'alimentation? Ne serait-il pas un moyen de prévention des maladies par une orientation vers une meilleure alimentation par conventionnement avec certains producteurs et distributeurs de produits alimentaires sains tout bénéfiques pour une meilleure santé? Ne serait-il pas le moyen de modifier les pratiques culturelles actuelles pour les débarrasser de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques polluants? Ne serait-ce t'il pas le moyen d'assainir l'environnement par sa dépollution? Par suite le moyen de dépolluer les eaux de consommations et autres?

Voilà quelques axes que pourrait prendre cette démocratie sociale relancée.

Cette nouvelle Sécurité Sociale devrait prendre en charge l'ensemble des prestations au taux de 100%. Que signifie actuellement de continuer à baisser les remboursements de la Sécurité Sociale en les transférant sur le complémentaire lui-même obligatoire avec financement des entreprises? Si ce n'est de casser les solidarités et favoriser l'entrée de la finance dans le processus. La prise en charge à 100% est le passage nécessaire à la suppression de tous les dépassements d'honoraires qui plombent les revenus des populations. Sans entrer dans les détails, voilà bien, la nouvelle Sécurité Sociale à reconstruire. C'est le moyen de redonner à la population, la part des richesses produites qui lui a été volée depuis 1967, soit plus de 270 milliards €.

QUELLE RECONSTRUCTION DE LA SECURITE SOCIALE ?

Actuellement, la gestion du social est sans véritable boussole depuis que l'Etat l'utilise pour augmenter les profits des entreprises et notamment des plus grosses, pour qu'elles puissent distribuer d'énormes dividendes, qui aboutissent à un gaspillage substantiel pour le pays. Dans ce système économique et politique le so-

cial est considéré comme une charge alors qu'il devrait l'être comme un moyen de développement du pays comme l'avait d'ailleurs pensé les créateurs de cette institution.

Reconstruire la Sécurité Sociale sur des bases saines, c'est reconsidérer le social pour ce qu'il est, soit un moyen de développement.

Par exemple, en ce qui concerne la branche maladie, elle devrait permettre la promotion de la santé pour tous et pour chacun. En d'autres termes, elle devrait financer les actions de prévention consistant à rechercher les facteurs de risques environnementaux comme individuels.